EAM « La Garenne du Val »
Dispositif Hors les Murs – Maison « Inclusive » Chaumontel
Allée de la Clairière
95630 MERIEL
Tél. : 01.34.48.15.37

I - PRESENTATION DU SERVICE

L'EAM La garenne du Val fait face à un constat depuis plusieurs années. La majoration des comportements défis, et la demande d'accueil de personnes porteuses de TSA, en situations complexes sur le territoire est grandissante. Nous avons proposé une spécialisation de l'accompagnement pour répondre de manière la plus adéquate possible à cette évolution de la demande.

Il est alors important de proposer un accompagnement individualisé, respectueux des besoins de la personne. Pour ce faire, l'extension EAM Hors Les Murs de La Garenne du Val s'est implanté dans une maison inclusive à Chaumontel : un lieu innovant, construit, pensé, agencé et adapté à la mise en place de méthodes spécifiques adaptées à l'accompagnent des personnes accueillies. Le service a ouvert au 02 septembre 2024.

La maison est un lieu ressource au service de l'accompagnement. Il s'agit d'une maison d'habitation type classique implantée au milieu de la cité de Chaumontel, proche de La Garenne du Val de Mériel, au sein de laquelle seront utilisées des méthodes spécifiques à la rééducation des Troubles du neurodéveloppement. Nous parlons ici de méthodes de rééducation comportementales principalement, et d'outils adaptés, comme :

- Espaces identifiés : un lieu / une fonction ;
- Environnement structuré, propice aux méthodes d'apprentissages issus des courants TEAACH et ABA ;
- Agencement des lieux aux bénéfices des besoins sensoriels, aménagement nécessaire pour la mise en place ou le renforcement des apprentissages cognitifs ou comportementaux ;
- Mise à disposition des outils spécifiques à ces différents apprentissages ;

L'accompagnement est construit avec la personne et son entourage « sur mesure » : l'équipe propose un planning adapté aux besoins de la personne, prenant en compte le temps nécessaire au Pairing, à la construction d'un lien de confiance sécuritaire et renforçant avec la personne et sa famille, son entourage, pour ensuite pouvoir travailler les compétences socles visées. Le projet s'articule autour d'une stabilisation de la

situation, des comportements défis ou violents, et du renforcement et/ou développement de compétences. Ce service peut être ressource sur une période donnée, précédant une orientation en ESSMS autre, ou s'inscrire dans un accompagnement de la personne sur le long terme. Selon le Projet d'Accompagnement Personnalisé de la personne, l'accompagnement s'articule obligatoirement entre le lieu ressource de Chaumontel et le domicile de la personne, pour viser une généralisation des acquis dans toutes les sphères de sa vie.

Les objectifs du développement de ce lieu inclusif sont donc les suivants :

- Favoriser les apprentissages cognitifs, comportementaux, sociaux. Grâce à un environnement adapté et à la diminution des temps collectifs au bénéfice d'accompagnements plus individualisés, l'équipe travaillera les compétences pré requises à un apaisement des troubles du comportement, à l'accès aux soins et à la vie en collectivité ;
- Développer une ressource territoriale, par la mise à disposition des moyens matériels et humains spécialisés pour répondre aux besoins et manques identifiés au sein des autres EAM et EANM.

Les outils sont principalement issus des méthodes d'accompagnement cognitivo-comportementales (ABA, TEACCH). Ils permettent une structuration de l'espace et du temps, l'apport de guidances visuelles et une meilleure compréhension de l'environnement. C'est ainsi que l'équipe accompagne chacun vers une diminution des facteurs stress, et par conséquent une diminution et/ou stabilisation de l'apparition des comportements problèmes. L'intervention en ABA consiste à avoir une action directe sur les comportements problématiques, et elle s'attache à renforcer les bons comportements, à mettre en place les compétences (habiletés de communication, apprentissage de l'autonomie, de loisirs, etc.) qui manquent et qui contribuent à la persistance des troubles du comportement.

Nous parlons donc ici de pouvoir mettre en place, quand cela est nécessaire et selon les capacités de la personne :

- Des guidances visuelles : emploi du temps visuels, utilisation de pictogrammes, « Timer », chainages imagés, construction de séquences visuelles, etc ;
- Le développement d'outils en réponse aux troubles de la sensorialité : casque anti-bruit, vêtements ou couvertures lestés, lunettes noires, tapis de course pour décharge motrice, etc. ;
- L'approche Snoezelen, avec proposition de temps identifiés en réponses aux troubles sensoriels pré-évalués ;

- Le développement d'outils soutien à la communication alternative et augmentative : PECS. Le PECS Picture Exchange Communication System est un outil de communication visualisé par échange d'images. Il est issu d'une application en ABA, l'Approche pyramidale de l'éducation. Il prend donc appui sur les stratégies d'enseignement en ABA ;
- Le Makaton, la Langue des Signes Française, etc ;
- La structuration de l'espace, inspirée de la méthode TEACCH : paravent, bacs de rangement, identification de chaque espace, etc ;
- L'utilisation de renforçateurs, évalués et identifiés en amont ;
- L'adaptation de la guidance humaine, visuelle, auditive ou tactile ;
- La mise en place de « routines » ;
- Le tout grâce à une évaluation appuyée sur des grilles ou documents référencés.

L'accompagnement d'un public avec TSA nécessite des interventions structurées, coordonnées et anticipées, dans un cadre pluridisciplinaire, avec la mise en place d'outils et de repères précis, réévalués régulièrement. La structuration du temps et de l'espace est essentielle car elle permet de clarifier un environnement perçu comme complexe par la personne avec TSA, donc générant de l'anxiété. Chacun de ces outils est évalué, adapté et pensé en réponses aux capacités de compréhension de la personne concernée. L'équipe est continuellement formée à leur utilisation, et peut faire appel à des professionnels compétents pour la passation d'évaluations ou tests, servant la précision du profil de la personne accompagnée et indiquant les pistes les plus adaptées de travail. La plus connue étant l'évaluation fonctionnelle, mais l'équipe veillera aussi à se saisir des suivantes :

- Grilles d'évaluation type « A-B-C » issues de L'approche ABA (Applied Behavior Analysis) ;
- Echelle de la douleur ;
- WISC ;
- Bilan sensoriel de DUNN ;
- Bilan de comportement basé sur l'approche ABA ;
- Bilan psychomoteur ;
- Bilan somatique ;
- Bilan ergothérapie ;
- Etc.

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Conformément au cadre légal, en corrélation avec les valeurs associatives, l'établissement s'appuie sur les textes suivants :

Lois, décrets et circulaires :

Lois :

Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France

Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice relative aux majeurs protégés

Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Loi n° 2016-41du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (article 89 relatif à la mise en place de la démarche Réponse accompagnée pour tous)

Loi de financement de la sécurité sociale 2016 portant sur la généralisation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM)

Loi n° 2011 -901 du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap

Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection des majeurs protégés

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au dialogue social

Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application

Loi n°87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des personnes handicapées

Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les articles du CASF et décrets s'appliquant à tous les établissements sociaux et médico-sociaux :

L119-1 Définition de la maltraitance

L311-1 Fondement de l'action sociale et médico-sociale

L311-2 Principes éthiques et déontologiques

L311-3 Les droits et libertés individuels de la personne prise en charge

L311-4 Livret d'accueil et arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie

L311-5 Personne qualifiée

L311-6 Participation des usagers et articles D311-3 à D311-32 modifié par décret n°2005-1367 du 02/11/2005

L311-7 Règlement de fonctionnement et articles R311-33 à R311-37

L311-8 Projet d'établissement

L312-8 modifié par la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 - art. 75 (V) portant sur le rythme des évaluations internes et externes

L312-9 Système d'information

L313-1 Autorisation

L313-5 Renouvellement de l'autorisation

D311 Le contrat de séjour et le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge)

<u>Décrets :</u>

Décret n° 2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation

Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou des malades chroniques.

Décret n°2016-1395 du 18 octobre 2016 relatif aux conditions de désignation de la personne de confiance en ESSMS mentionné à l'article L311-5-1 du code de l'action sociale et des familles.

Décret n°2010-1319 du 3 novembre 2010 relatif au calendrier des évaluations et aux modalités de restitution des résultats des évaluations des établissements sociaux et médico-sociaux.

Décret n°2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations

Décret n°2007-159 du 6 février 2007 relatif au recueil par la Maison Départementale des Personnes Handicapées de données sur les suites réservées par les établissements aux orientations prononcées par la Commission des Droits et de l'Autonomie modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles

Décret n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du code de l'action sociale et des familles relative au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L311-6 du CASF.

Décret n°2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées et modifiant le Code de l'Action Sociale et des Familles (partie réglementaire).

Décret n°2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L311-5 du code de l'action sociale et des familles.

<u>Orientations départementales :</u>

L'ancien schéma départemental, 2018 – 2022, préconisait plusieurs axes intéressant l'établissement :

- Développer les liens entre les ESMS enfants et adultes
- Faciliter le répit des proches aidants
- Assouplir les modalités d'accueil en conciliant efficience de l'offre et personnalisation des accompagnements
- Sécuriser l'accompagnement des situations complexes, faciliter la mise en place par les ESMS de solutions modulaires et adaptées à la situation de la personne en situation complexe
- Assurer une meilleure coordination avec le soin
- Favoriser l'accès à la vie sociale et promouvoir la bientraitance.

Le Département propose un nouveau schéma pour la période 2023-2028 :

Il vise à accompagner les personnes en situation de handicap à tous les âges et dans toutes les sphères de leur vie.

Dans le département du Val d'Oise, près de 94 000 personnes sont bénéficiaires d'un droit ouvert à la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), ce qui représente 7,4% de la population. Ce nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées repose sur une approche par les parcours de vie.

Basé sur cinq orientations qui se traduisent par des actions très concrètes dans le parcours et la vie des usagers, ce nouveau schéma départemental invite à considérer les personnes en situation de handicap quel que soit leur âge dans toutes les sphères de leur vie, et à porter une attention particulière aux étapes charnières que constituent le passage à l'âge adulte et l'avancée en âge.

- Pour un accès renforcé aux droits, à la santé et à la vie sociale : renforcer l'accès à l'information tout en offrant un meilleur accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs variés.
- Pour une inclusion scolaire, une formation et une insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : favoriser l'inclusion sur les temps scolaires et périscolaires en renforçant le partenariat avec l'Education nationale et favorise l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap.
- Pour une offre médico-sociale centrée sur le parcours de vie et orientée vers le droit commun : mettre en place une offre souple, coordonnée, modulaire et personnalisée pour un parcours de vie répondant aux attentes des personnes, en adaptant par exemple l'offre médico-sociale au vieillissement des personnes en situation de handicap.
- Pour bien vivre chez soi avec ses proches : développer les solutions de soutien à domicile en renforçant la coordination des acteurs du domicile afin de promouvoir l'inclusion par le logement tout en améliorant le soutien des aidants.
- Vers une politique du handicap participative et garantissant un accompagnement de qualité qui renforce le travail autour de la qualité de service rendu à la personne en situation de handicap et ses proches tout en créant une dynamique de participation des personnes concernées à la politique départementale.

Plan inclusif 2030 :

Le plan Inclus'IF repose sur un diagnostic territorial, animé par les délégations départementales de l'ARS et mené en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire (conseils départementaux, maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), Éducation nationale…). En synthèse régionale, il a pointé la diversité démographique et sociale des départements qui nécessite des réponses adaptées, l'importance des besoins non-couverts notamment pour les situations les plus complexes et la problématique des personnes en situation de handicap vieillissantes.

Au niveau départemental, il a permis d'identifier les axes prioritaires de développement des territoires en termes de publics, de type de handicap, de zones, de dispositifs ou d'actions spécifiques.

La Région compte 56 300 solutions de prises en charge pour les personnes en situation de handicap financées par l'ARS et pour partie par les conseils départementaux, ce qui correspond à un sous-équipement très important. 21% des Français en situation de handicap résident en Île-de-France qui ne compte pourtant que 16% des places.

Plusieurs milliers de personnes en situation de handicap sont en attente de solutions d'accompagnement. Selon les données transmises par les MDPH franciliennes plus de 1 200 jeunes adultes doivent rester en structure pour enfants (dits « amendements Creton »), représentant environ 8 % de l'offre en établissements enfants au 30 juin 2023. Le faible taux de rotation au sein des établissements adultes, ainsi que le vieillissement de la population en situation de handicap, notamment avec 19% des adultes accueillis ayant plus de 55 ans, soulignent les défis à anticiper.

En outre, une offre inadaptée pour les profils les plus complexes crée des tensions au niveau des territoires. Le plan est ainsi régi par plusieurs grands principes :

- Agir rapidement et innover : mettre en œuvre le plan Inclus'IF 2030 avec une priorité sur l'action rapide et la création de solutions novatrices dès 2024.
- Impliquer les personnes concernées et leurs familles dans tout le processus.
- Fonctionner en transparence sur la répartition des crédits et l'installation des places avec les partenaires
- Développer un travail de proximité avec les délégations départementales qui sont le 1er interlocuteur des acteurs départementaux et associer les conseils départementaux, les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et l'Éducation nationale pour définir les orientations du volet départemental du 1er AMI
- Définir une gouvernance départementale pour poursuivre la mise en œuvre, l'animation et le suivi du plan.

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de la Haute Autorité de Santé (HAS) :

Les RBPP de l'HAS définissent un cadre de travail auquel l'établissement se réfère. Elles font partie du contexte externe. Les principales RBPP en lien avec nos pratiques sont :

- « Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte » (2018)
- « Troubles du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte » (décembre 2017)

- « Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (mai 2017)
- « Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux » (mai 2017)
- « Les espaces de calme-retrait et d'apaisement » (janvier 2017)
- « Les « comportements-problèmes » : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés » (décembre 2016)
- « Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques » (mai 2016)
- « L'adaptation de l'intervention auprès des personnes handicapées vieillissantes" (mars 2015)
- « Qualité de vie en MAS-FAM (volet 3) : Le parcours et les formes souples d'accueil et d'hébergement » (décembre 2014)
- « Qualité de vie en MAS-FAM (volet 2) : Vie quotidienne, sociale, culture et loisirs » (décembre 2013)
- « Qualité de vie en MAS-FAM (volet 1) : Expression, communication, participation et exercice de la citoyenneté » (juillet 2013)
- « L'accompagnement à la santé de la personne handicapée » (juillet 2013)
- « Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique » (juillet 2012)
- « Autisme et autres troubles envahissants du développement : diagnostic et évaluation chez l'adulte » (juillet 2011)
- « Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux » (octobre 2010)
- « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service » (mai 2010)
- « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme et autres troubles envahissants du développement » (janvier 2010)
- « Etat des connaissances hors mécanismes physiopathologiques, psychopathologiques et recherche fondamentale » (janvier 2010)
- « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement » (novembre 2009)
- « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance » (décembre 2008)
- « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement » (décembre 2008)
- « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » (décembre 2008)

- « Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées » (juillet 2008)
- « La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre » (juillet 2008)

Ainsi, pour réaliser ces missions, le service proposera un accompagnement personnalisé qui se décline comme suit :

- Une évaluation globale de la personne comme décrite ci-avant, pour identifier les besoins et les capacités de la personne accompagnée ;
- L'élaboration d'un projet d'accompagnement personnalisé détaillant les prestations à penser pour répondre aux besoins de la personne ;
- La réalisation de ce projet grâce à un suivi médico-éducatif et la coordination des actions de différents intervenants s'il y en a, et prenant en compte l'environnement social et familial ;
- Un apprentissage, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des compétences socles ciblées par le PAP comme à développer ou à renforcer ;
- Un soutien concret des relations avec l'environnement familial et social ;
- La mise en place de relais avec les partenaires du secteur afin de contribuer à l'inclusion et à l'épanouissement personnel.

La question de la répartition des accompagnements sera abordée en termes de temps, de rythme, et de lieux dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé avec la personne et son environnement. Pour assurer leurs missions, les professionnels interviendront ainsi :

- Par des visites / accompagnements à domicile ;
- Par des sorties à l'extérieur ;
- Par des ateliers / médiations éducatifs à domicile ou dans la maison inclusive ;
- Par des entretiens réguliers sur site ou à domicile avec les différents professionnels ;
- Par un travail en partenariat sur le territoire ;
- Par des réunions d'expression ;
- Par la rédaction de tous les écrits nécessaires : transmissions quotidiennes (IMAGO), bilans éducatifs d'évaluation, écrits aux partenaires, PAP, etc.

L'un des enjeux principaux de cette ouverture de service est le travail autour de l'adhésion des personnes qu'il accompagne : le pairing avec les familles qui ont vécu un parcours ponctué de ruptures dans l'accompagnement de leur enfant nécessite un temps certain avant de pouvoir observer la naissance d'un lien de confiance sécurisant de part et d'autre. Pour la majorité des personnes accompagnées à ce jour, leur entourage

ressent des craintes et du ressentiment face aux possibles propositions du système autour de l'éducation spécialisée. Des déceptions, des ruptures ou incompréhensions avec les professionnels rencontrés auparavant sont autant de freins et d'empreintes émotionnelles fortes avec lesquelles l'équipe doit travailler pour entamer un accompagnement serein. La famille et notamment les parents de la personne accompagnée sont un partenaire principal dans l'accompagnement du bénéficiaire du HLM. Sans un travail commun avec des objectifs co construits, les possibilités d'évolutions de la situation se voient réduites. C'est pourquoi, le travail premier de l'équipe cette année, au-delà du lancement des accompagnements éducatifs eux-mêmes, résident en la constitution d'une alliance avec les aidants de la personne.

III - LE SERVICE

L'équipe

Cette année 2024 est marquée par le recrutement de l'équipe du HORS LES MURS et sa stabilisation. Le recrutement a démarré en amont de l'ouverture officielle du HORS LES MURS au 02 septembre 2024. En ce qui concerne l'accueil en modalité HORS LES MURS, un cadre souple est nécessaire. Pour la majorité des personnes accueillies, les horaires d'accueil ou d'accompagnement HORS LES MURS seront proposés de 9h à 17h soit au sein la maison inclusive soit sur un mode ambulatoire au domicile ou tout autre lieu de vie. En modalité HORS LES MURS, un accompagnement le samedi sera possible pour 2 à 3 personnes sur la même amplitude horaire.

Les professionnels auront des plannings permettant les accompagnements un samedi sur six.

- Constitution de l'équipe recrutée au 31 décembre 2024 :
  - 1 ETP infirmier faisant fonction d'éducateur spécialisé,
  - 1 ETP Conseillère en Economie Sociale et Familiale faisant fonction d'Educatrice Spécialisée,
  - 1 ETP Accompagnant Educatif et Social faisant fonction d'Educatrice Spécialisée,
  - 1 ETP Educatrice Spécialisée,
  - 1 ETP Psychologue,

Situation au 31 décembre 2024 :

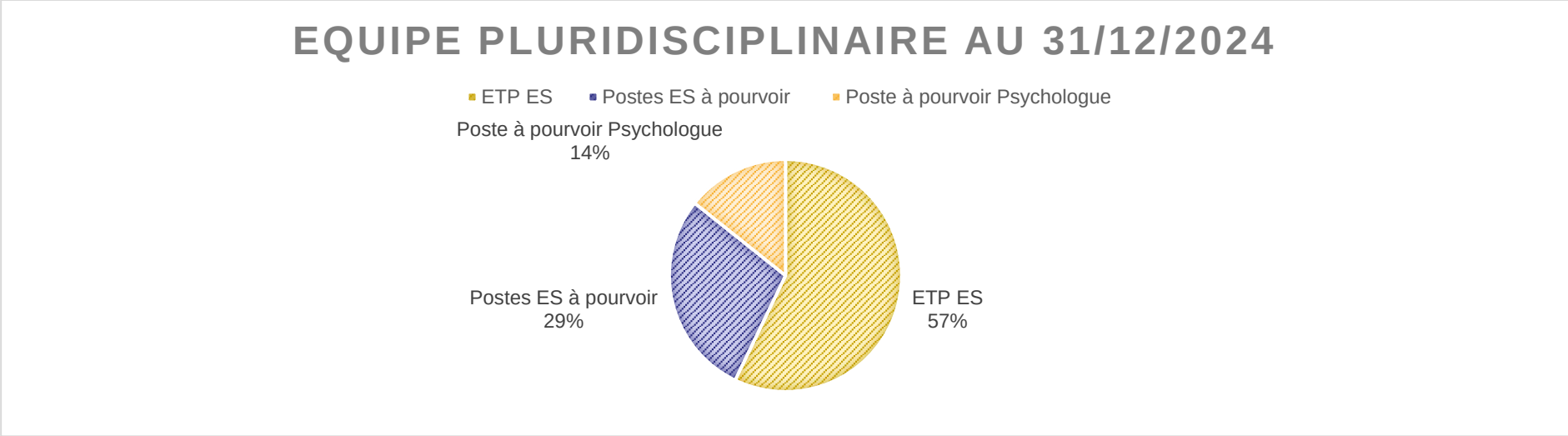

Stagiaires :

Aucun accompagnement de stagiaire en 2024.

IV - POPULATION ET ACTIVITES

L'équipe accompagne des adultes porteurs de TSA, en situation dite complexe, en rupture de soins, orientés par la MDPH. Les personnes bénéficient d'un accompagnement à domicile en parallèle d'un accueil au sein du HLM. Pour ce faire, l'équipe éducative du HLM est en lien constant avec les familles et les proches. Le ratio nombre de professionnels / personnes accompagnées, en équipe complète : 7 pour 11, permet un accompagnement rapproché et très individualisé.

Les personnes qui sont accompagnées sur le HORS LES MURS peuvent être dans des situations diverses :

- Adultes en situation de handicap vivant au domicile familial, pour qui, sans un étayage ambulatoire, le maintien dans cet environnement deviendra impossible ;
- Adultes accompagnés partiellement par un autre service, type dispositif de répit ou d'aide à domicile, mais dont la prestation est insuffisante au maintien d'une stabilisation comportementale ;

Il est à noter que depuis l'ouverture du service, la majorité des personnes accompagnées vivent au domicile familial et ont un parcours marqué de plusieurs ruptures de suivis. Au 31 décembre 2024, notons l'observation des profils des personnes accompagnées comme suit (ces chiffres sont d'ordre observationnel en attente pour certains de confirmation par un diagnostic) :

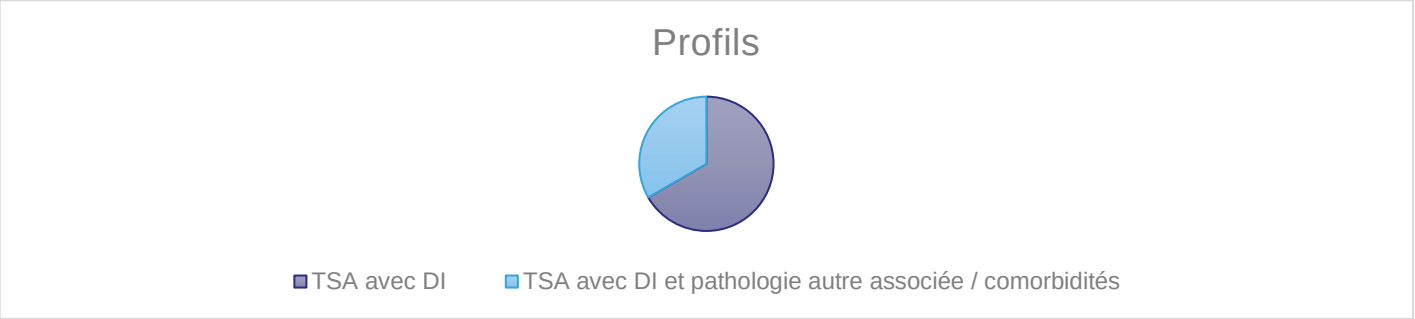

La notion de compréhension du diagnostic est centrale. Pour beaucoup de personnes, l'équipe constate un besoin de compréhension des troubles du comportement. Avoir le diagnostic de posé ne signifie pas de pouvoir le comprendre et l'individualiser à sa propre situation. Beaucoup d'aidants ressentent le besoin de parler, d'échanger simplement avec les professionnels. Par exemple, il est régulier qu'un professionnel venant à domicile pour une séance de travail avec la personne accompagnée soit finalement sollicitée par la famille de celle-ci au cours d'un échange. Ici se construit alors la confiance de la famille envers l'équipe, qui doit faire preuve d'expertise, d'écoute et de compréhension, de conseils, mais aussi de la plus grande humilité face à des parents démunis. La posture professionnelle au domicile est particulière, et l'équipe travaille à l'ajustement de sa posture en permanence. Elle est un éléments clé pour un projet d'accompagnement réussi et constructif.

Mouvements des usagers dans le service : entrées – sorties

De septembre 2024 à fin décembre 2024, le service a procédé à l'admission progressive des personnes qu'il allait accompagner. Il est à noter que l'équipe n'a pas été au complet directement, et que la montée en charge s'est faite de manière progressive consécutivement aux embauches.

Ainsi, fin décembre 2024, le HORS LES MURS accompagnait 3 personnes. Aucune sortie du service cette année. Et 1 Accueil temporaire d'urgence sur demande expresse de la MDPH, en collaboration avec le PCPE La Hêtraie.

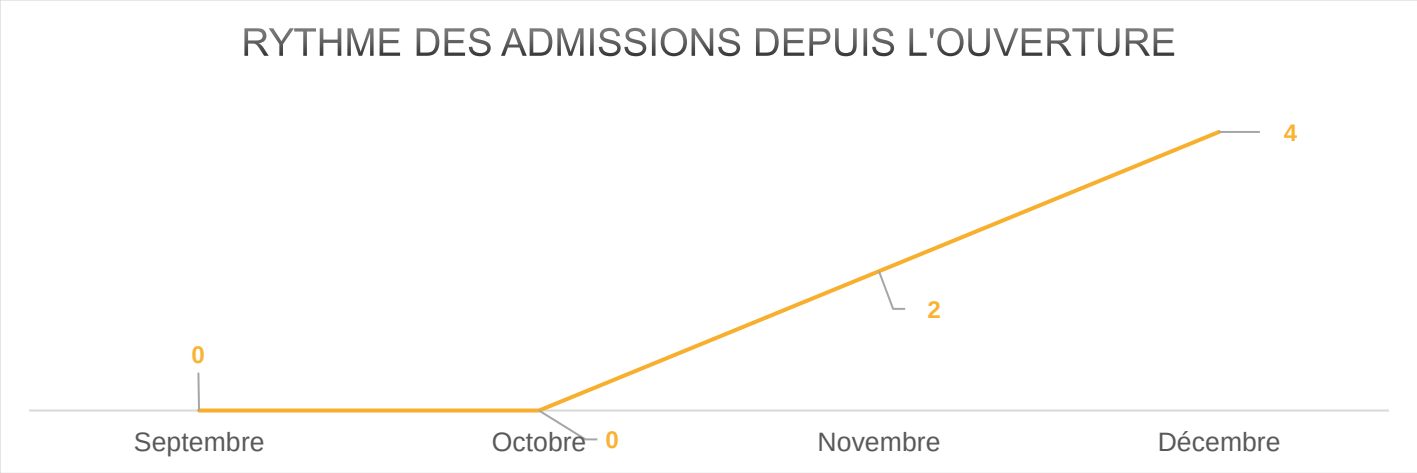

Répartition par sexe :

- 4 hommes
- 0 femme

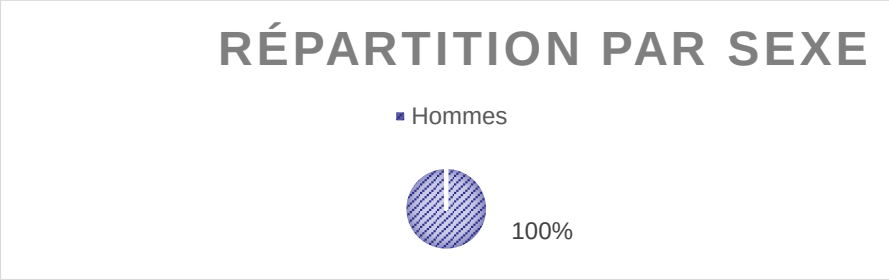

Répartition par âge :

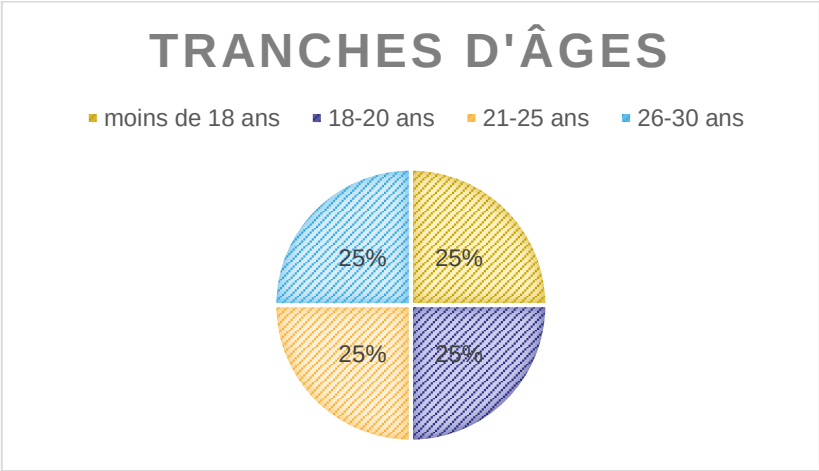

Lieux de vie :

Sur les 4 personnes accompagnées au 31 décembre 2024, 4 vivent au domicile familial.

Ce service est localisé à Chaumontel, ayant pour volonté de répondre à l'absence de solution dans l'Est du département du Val d'Oise. Voici ainsi le secteur géographique des personnes accompagnées en 2024. Butry sur Oise correspondant à l'accueil temporaire d'urgence, faisant exception au secteur :

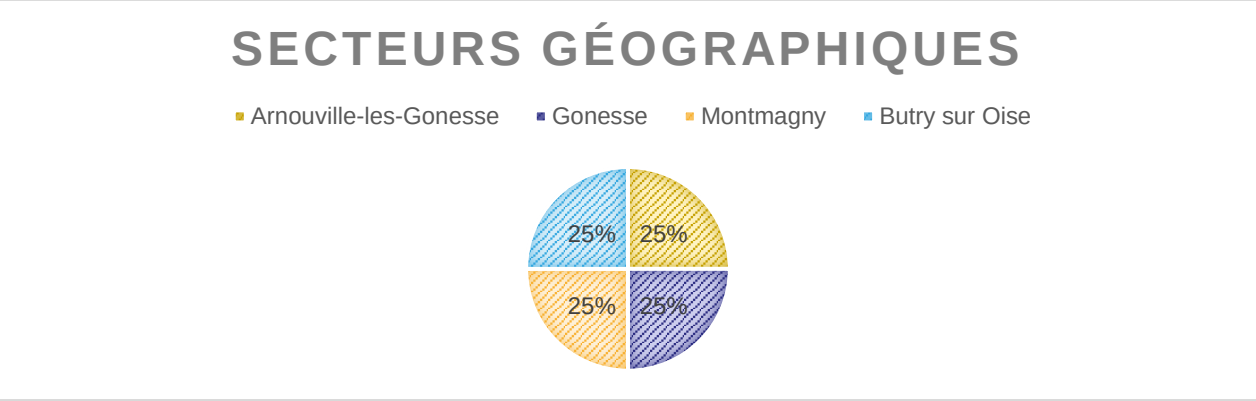

Situation des personnes accompagnées par le service en 2024 :

A leur entrée au service, voici l'état de l'accompagnement en place :

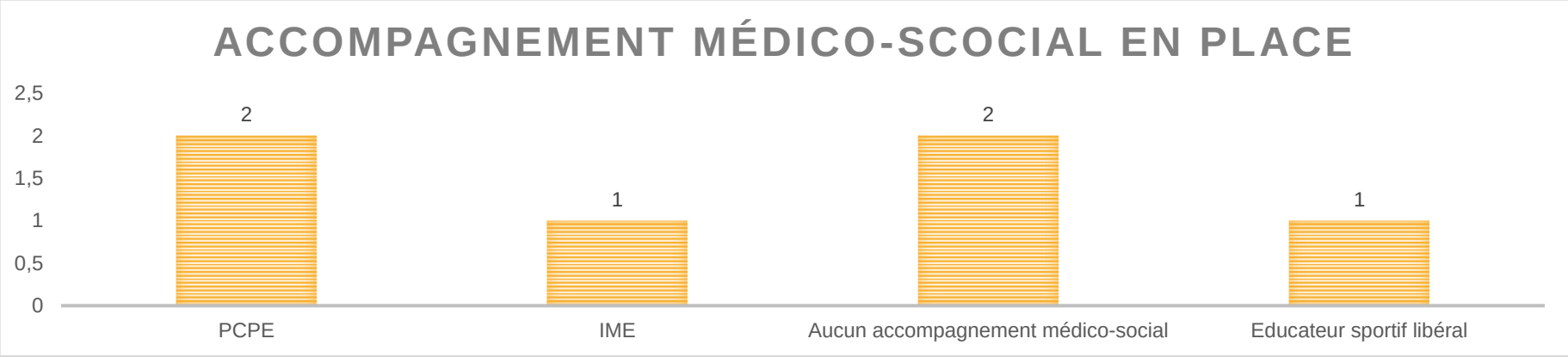

Axes d'accompagnement : *liste non exhaustive des accompagnements proposés*

Santé et Soins :
- Création/coordination du parcours de soin
- Alimentation
- Prévention
- Sommeil
- Bien-être personnel, Hygiène
- Evaluation des sensibilités

Maintien et restauration des liens
- Famille, tiers aidant
- Former & informer l'entourage
- Médiation

Vie à domicile & quotidienne :
- Adaptation du logement
- Organisation et gestion du temps/espace

Espace de parole (individuel/collectif)
- Accueil/écoute/soutien
- Prévention/sensibilisation/recommandation
- Médiation

Relations aux autres :
- Codes sociaux
- Gestions des émotions

Gestion et organisation du temps libre :
- Activités sportives et/ou culturelles

Citoyenneté et insertion :
- Participation à la vie de la ville/village

Parentalité, conjugalité, vie affective et sexuelle :
- Ecoute et orientation
- Information, prévention et sensibilisation

Travail et activités de jour :
- Recherches d'ESSMS adapté

Il s'agit pour l'équipe pluridisciplinaire de construire avec le bénéficiaire et son entourage son parcours, ses axes de travail, le tout dans une dynamique de responsabilisation et de valorisation.

L'équipe articule alors ses accompagnements autour d'activités éducatives, elle-même ou avec l'appui d'un réseau partenarial étoffé en conséquence, et de l'accompagnement vers un parcours de soins cohérent. Pour ce faire, plusieurs étapes sont nécessaires, plusieurs

compétences et apprentissages sont importants à identifier et à travailler, et c'est là toute l'importance de la cohérence des actions mises en place par l'ensemble des acteurs autours du bénéficiaire.

Les chiffres qui suivent, quant à la répartition du temps des professionnelles, ne tiennent pas compte du temps de préparation de chaque rendez-vous, et du temps d'écrit nécessaire aux transmissions écrites et orales en équipe. Notons aussi qu'au fil des admissions, le temps de rédaction des projets et autres écrits nécessaires ne fait que croitre.

Pour l'équipe éducative, nombre d'accompagnements réalisés depuis les premières admissions :

Nous parlons ici des accompagnements des quatre professionnels en poste d'éducateurs spécialisés.

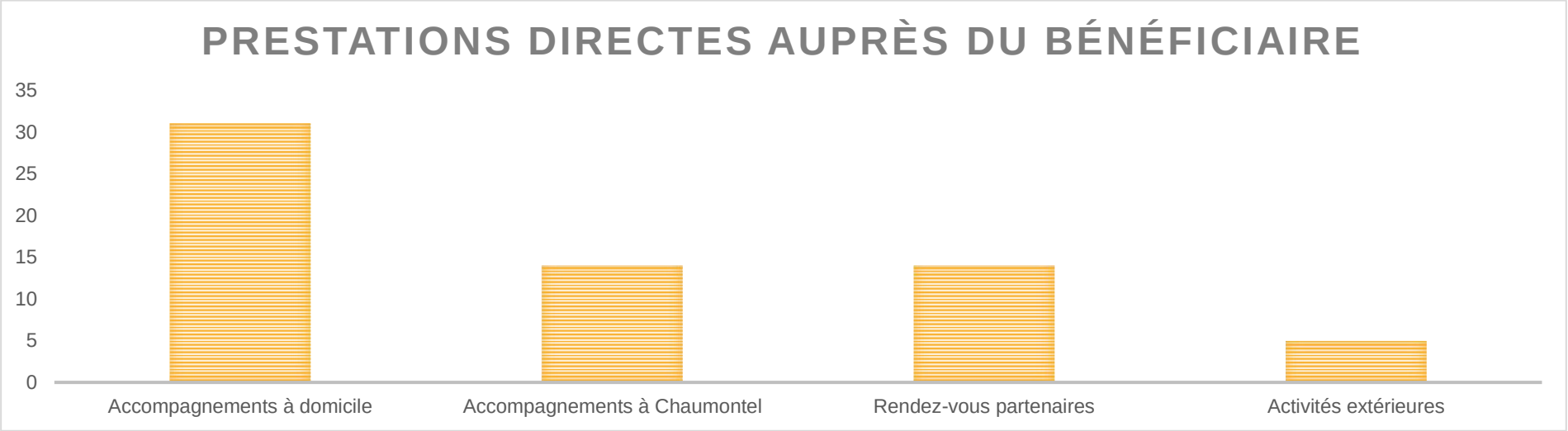

Les prestations indirectes semblent se répartir comme suit, selon une évolution constante suite à la montée en charge des admissions :

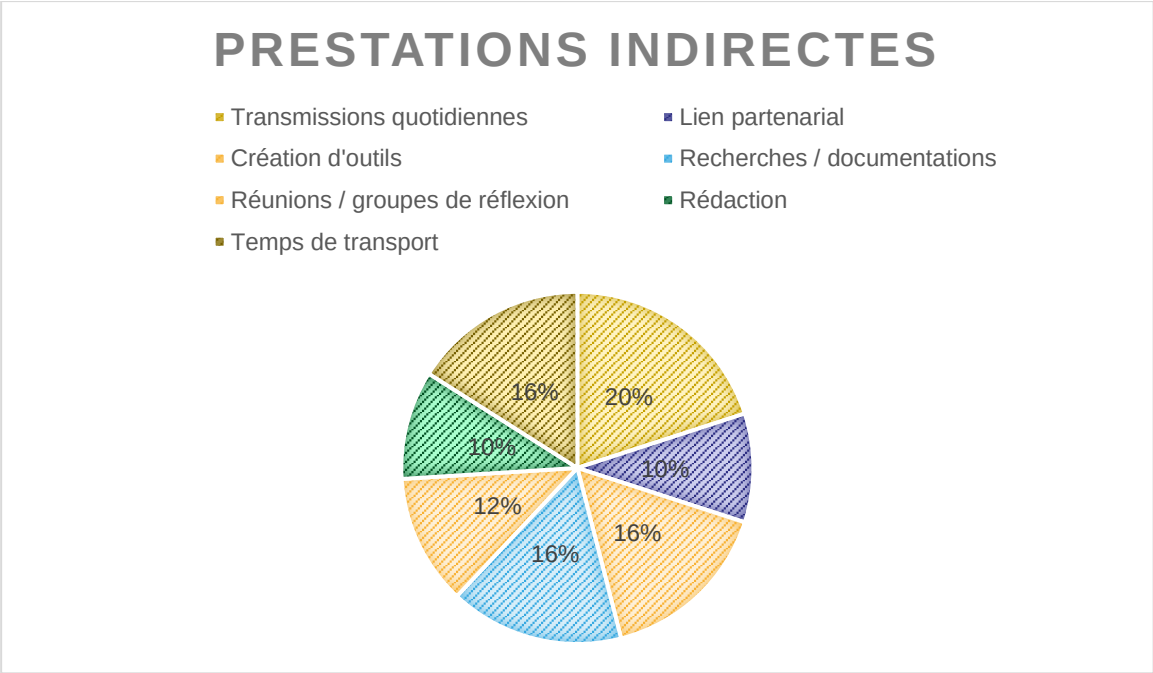

Il est à noter que sur les deux mois de septembre et octobre, l'équipe a bénéficié d'un plan de formation conséquent, accompagné de temps de construction d'outils, d'immersions en ESSMS de temps de construction du maillage partenarial nécessaire, et autant de moments de travail nécessaire à la construction et à l'ouverture du service. Elle a travaillé sur les trames de documents officielles, grilles d'évaluations, PAP, etc. Les professionnels se sont constitués équipe, ont passé du temps ensemble pour construire leur identité professionnelle et entrer dans les accompagnements de la manière la plus adaptée.

Activités – Sorties :

L'équipe du HORS LES MURS travaille à un maillage partenarial conséquent pour pouvoir proposer aux personnes accompagnées les activités les plus adaptées à leurs besoins et leurs capacités. Même si le temps de construction a été court de septembre à décembre 2024, l'équipe a pu entrer en lien avec plusieurs partenaires qui se montrent disposés à construire des projets autour de l'inclusion. En collaboration avec l'équipe du HORS LES MURS, il s'agira de penser ensemble comme travailler l'inclusion.

En cette première année de fonctionnement, les principaux partenaires sont :

- Les professionnels du soin : Hôpital CHENEVIER (diagnostic TSA)
- Les professionnels de la citoyenneté, la culture : tous les établissements et services
- Les professionnels de médiation familiale : MELIA

Ce travail ne pourra avoir lieu qu'après une stabilisation comportementale. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure d'estimer une date de démarrage.
Les activités principalement réalisées ce jour par l'équipe du dispositif sont éducatives et se font au sein du domicile ou du la maison inclusive.

Réunions d'expression :

Au HORS LES MURS, les professionnels sont rattachés au site de La Garenne du Val. Ils sont donc conviés aux réunions organisées sur le site de Mériel.

Communication :

Depuis son ouverture, le HORS LES MURS n'a pas encore pu être porteur d'une inscription dans les instances comme « la feuille d'HEVEA », ou la participation aux CCRE, ou autres lieux d'échanges. Le service s'attachera à faire évoluer ses pratiques en ce sens l'année à venir.

Projets d'accompagnement personnalisés :

Afin d'être toujours au plus près des demandes et besoins de chacune des personnes accompagnées, l'équipe co-construit avec chaque bénéficiaire son projet d'accompagnement personnalisé, l'éducateur spécialisé référent assure sa coordination et son suivi.
Au 31 décembre 2024, la programmation des réunions de préparation des projets personnalisés est établie sur le début d'année 2025, respectant l'ordre d'admission des personnes concernées.

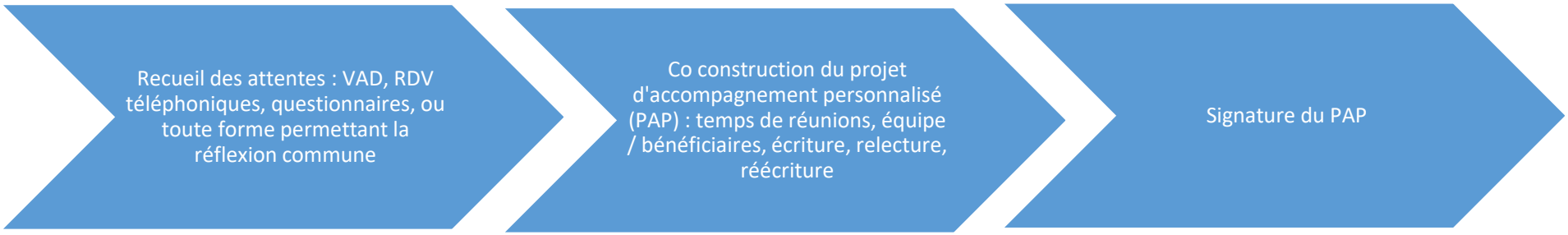

V – UN ACCOMPAGNEMENT AUX PROBLEMATIQUES DIVERSIFIEES

- **Adhésion des bénéficiaires et de leurs familles à l'accompagnement proposé par le HORS LES MURS**

A la suite d'un parcours marqué pour la plupart de ruptures, d'incompréhensions, de réponses inadaptées ou de rejet, l'équipe accompagne des personnes pour qui faire confiance et donner du sens à l'accompagnement est quelque chose de difficile. Notons alors l'importance du temps de « pairing » : l'équipe et chacun des professionnels qui la compose se doit d'observer un temps de pairing avec chaque personne accompagnée ainsi qu'avec les membres de son entourage. Il s'agit là d'entrer en lien de manière positive, d'être associé et repéré comme quelqu'un de confiance et auprès de qui il s'agit d'avoir envie de passer du temps. Ce temps est primordial pour asseoir de bonnes bases relationnelles, garante d'un travail de qualité à suivre. L'enjeu du travail à domicile est empreint de la qualité de ce travail prioritaire et primordial. Pour certaines personnes, nous observerons deux mois de pairing, quand pour d'autres il n'aura fallu que trois rendez-vous. Tout est en fonction de la situation particulière.

- **Compréhension du diagnostic**

Pour beaucoup des personnes accompagnées par le HORS LES MURS, la notion de diagnostic, TSA ou autre, est quelque chose de primordial. Il est important de savoir que les personnes qui les entourent ne sont pas toujours au fait de la compréhension juste des comportements problèmes et des raisons de leur émergence. Il est alors nécessaire de pouvoir mettre les mots dessus, de prendre le temps de déconstruire l'escalade de la violence manifestée au fil de la rupture de parcours. La compréhension et le sens que chacun peut donner aux pratiques et aux ajustements du quotidien à mettre en place permettront leur réelle mise en place. L'équipe accompagne alors vers la juste évaluation des forces, le juste diagnostic, et la mise en mots nécessaire à sa compréhension, pour accéder ensuite à l'acceptation des outils et stratégies nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

- **Accompagnement à domicile**

De la même manière, intervenir au domicile nécessite la prise en compte de l'impact de cette entrée dans l'intimité de chacun : nous parlons ici de la personne accompagnée et de ses proches vivant au domicile familial. La place de la famille, et plus largement des proches aidants, est déterminante dans l'accompagnement. Informer, associer et soutenir, permet de garantir dans la durée le respect de la personne elle-même et de moduler les réponses en fonction des besoins de la famille. L'équipe est vigilante à préserver ce lien et à ne pas considérer la famille au sens large comme un « partenaire » ordinaire : les professionnels amènent leur expertise, ils sont garants de la cohérence du projet personnalisé. En aucun cas ils ne se substituent à la famille. Il arrive que des divergences apparaissent entre parents / proches / aidants et professionnels. Il s'agit alors pour les professionnels d'écouter les préoccupations de la famille, de réfléchir - la réflexion éthique menée au sein de HEVEA prendra alors tout son sens. Il n'existe pas de réponses tranchées au problème soulevé par la famille, mais il est important de construire une réponse, et cette

réponse doit être acceptable pour la famille, donc argumentée et porteuse de sens. Ce sens recherché est plus lisible si la compréhension du diagnostic est travaillée.

Toutes ces problématiques traversent chacune des situations rencontrées. Le travail nécessite de la part de l'équipe une adaptabilité permanente, qui doit être en mesure de proposer un accompagnement « à la carte ». Elle s'adapte aux besoins et élargit toujours son champ d'action et ses partenaires, afin de répondre au plus près des projets et des besoins des usagers du service. Le rythme des rencontres et des accompagnements est pensé et co-contruit sur mesure pour chaque personne, dans la mesure du possible.

Pour garantir le bon fonctionnement du service, les réunions et formations sont mises en place.

Temps de réunions formelles :

- Tous les jeudis de 15h15 à 17h15 : réunion d'équipe. Sont présents tous les professionnels du service. Ce temps se partage en deux temps distincts, à savoir la réunion de fonctionnement propre aux réalités fonctionnelles du service, et la réunion « bénéficiaires » soit un temps centré sur les échanges pluri professionnels à leur sujet : quelles avancées dans le projet, coordination des différentes interventions, questionnements, etc. Il s'agit d'un espace de travail indispensable pour une bonne cohésion dans le travail d'équipe.

- Certains jeudis après-midi : un calendrier est établi par la cheffe de service avec la programmation des différents Projets d'Accompagnent Personnalisés, à construire. Ces temps de construction durent 1h30, et il s'agit là d'une réflexion en équipe partant du recueil des attentes de la personne, vers la construction de son PAP au plus près des attentes émises par le bénéficiaire lui-même. Une procédure du PAP existe, et ces réunions font partie des étapes fondamentales.

- Plusieurs fois par an, la cheffe de service met en place des groupes de travail et d'échanges sur différents thèmes ou sujets :
  - l'approche comportementale,
  - quels outils pour quels protocoles,
  - l'approche du travail au domicile,
  - etc.

  Ces temps servent à réfléchir ensemble, à l'apport par chacune de son expérience et expertise, pour la construction au plus juste du travail à mener, à penser et à anticiper en équipe.

- Jeudis après-midi : 8 fois par an, l'équipe, hors présence de l'équipe de Direction, bénéficie de séances d'analyse des pratiques, animées par une psychologue clinicienne extérieure au service.

- Tous les lundis matin : la cheffe de service participe aux réunions de direction (CODIR), et un jeudi par mois le CODIR élargi se réunit en présence des psychologues et médecins coordinateurs.

Formations, forums, sensibilisations :

En 2024, les professionnels du HORS LES MURS ont bénéficié d'un plan de formation conséquent renforcé autour des troubles du neurodéveloppement, et des problématiques associées.
En voici la liste :

FORMATIONS	NOMBRE DE JOURS	PROFESSIONNELS CONCERNES
« Connaissances actualisées TSA / TND » FORMAVISION	1	Equipe complète
« Evaluation du fonctionnement des adultes TSA », FORMAVISION	2	Equipe complète
« Mises en œuvre stratégiques comportementales et développementales » FORMAVISION	3	Equipe complète
« Evaluation et gestion des comportements problèmes » FORMAVISION	3	Equipe complète
« Particularités sensorielles des adultes avec TSA » FORMAVISION	2	Equipe complète

C'est la volonté du service de monter en compétences sur les divers sujets qui traversent les accompagnements quotidiens auprès des bénéficiaires. Aussi, un effort est fait en ce sens, et chacun partage ensuite par retour d'expérience les outils, méthodes ou sources de réflexion qu'il peut tirer de chaque expérience de formation. Il est primordial que chaque professionnel de l'EAM HLM La Garenne du Val bénéficie de

formations adaptées aux exigences de sa pratique quotidienne. Ainsi, les principaux thèmes à aborder de manière prioritaire dans les futures formations sont les suivants :

- Les moyens de développement de la communication alternative et augmentative ;
- PECS ;
- Systémie familiale ;
- Troubles alimentaires ;

Il sera important voire indispensable de permettre aux professionnels de bénéficier d'une Certification Nationale d'Intervention en Autisme.

Ce certificat permet d'identifier précisément le fonctionnement des personnes TSA et acquérir les compétences techniques pour les accompagner à tous les âges de la vie. Il donne l'opportunité à des professionnels d'actualiser leurs connaissances et de faire reconnaître les compétences acquises dans le champ de l'autisme. Le parcours de formation s'appuie sur des modalités d'enseignement variées.

VI – Projections pour le HORS LES MURS

Dans un effort de projection, voici les objectifs que nous nous fixons à différentes échéances pour le service :

Nos objectifs à un an	Nos objectifs à 3 ans
Atteindre une file active pleine, soit 10 personnes accompagnées	Observer un réajustement permanent de l'accompagnement aux différents profils accueillis, et donc la multiplication des outils mis en place, identifiés et généralisables : base de travail « sur mesure »
Constituer une équipe complète, pourvoir les postes vacants	Observer une réelle montée en compétences des professionnelles, par formations et acquis de terrain
Développer un maillage partenarial effectif, fiable et source d'appui pour le travail à mettre en place, notamment avec les professionnels du soin et de loisirs, être connu et reconnu sur le territoire	Observer un partenariat diversifié et fiable au sein des partenaires du soins qui permette la mise en place des axes de soins manquants pour chacun

Morgan AROUS
Directeur du Hors les Murs la Garenne du Val